



Compte rendu du Conseil municipal du 12 septembre 2024

1-Info sur la télérelève pour l'eau (compétence Communauté de Communes)

Actuellement, au niveau de nos compteurs d'eau, nous avons une tête qui permet de relever les compteurs à distance avec un simple passage d'un véhicule dans la rue, c'est ce qu'on appelle la radio-relève. La communauté de communes a décidé d'aller encore plus loin en installant la télérelève, qui permettra de transmettre aux clients des informations sur leur consommation d'eau, sur leur téléphone, à tout moment de la journée (comme pour le compteur Linky pour l'électricité). Cela permettra de mieux gérer notre consommation d'eau mais aussi surtout de voir si nous avons une fuite sur notre réseau. Les têtes que Véolia a récemment installées sur nos compteurs sont compatibles avec la télérelève.

2-Projets de lotissements

2.1. Lotissement privé EUROPEAN HOMES – secteur CHAMP DES VIGNES

A ce jour rien de nouveau.

2.2. Lotissement privé NEXITY FONCIER CONSEIL - GRANDE QUETAINE 2.

Il s'agit d'une zone AU d'une surface d'environ 7.200 m² à prendre sur les parcelles section AB n° 37 et 38 en partie. Parcelles situées avant le bois au loup.

Le Permis d'Aménager a été accordé le 23 août 2024 (avec préconisations à respecter émanant de la police de l'eau). 11 lots dont 4 lots de plus de 550 m², 6 lots d'environ 450 m² et 1 lot de 400 m².

3.Travaux et achats réalisés

- *Remise en état douche et baignoire logt 35 gde rue, **A L'EAU SOS GAZ**- le 17 juillet,
- *Achat de 8 chaises pour école- **UGAP** -livrées le 18 juillet
- *Achat d'une autolaveuse modèle ROLLY avec câble chez **SNJB**- livrée le 25 juillet
- *Entretien des 2 chaudières, (école et mairie). **SAS PEDRON** les 22 juillet et 1^{er} août
- *Révision véhicule DACIA (pneus, courroie de distribution...) **BEST CAR** le 29 juillet
- *installation de la fibre à la mairie **JBE** le 5 septembre, **FREE** le 6 septembre
- *Voirie rue de la Poterie, longueur : 18.00 ml, **GUINOT** du 2 au 10 septembre

4.Travaux au carrefour D996/D109/D31

- *Maître d'ouvrage le département
- *Objectif : sécuriser ce carrefour
- *Voirie de la route de Saulon déplacée pour être dans l'alignement de la D31
- *Reprise des réseaux pour la fibre (Orange et nombreux fournisseurs)
- *Création de deux îlots avec bordures hautes
- *Piste multifonctionnelle le long de la D996 (vélo)
- *Pose de réseau d'eau potable dans l'anticipation de l'acheminement d'eau venant des ressources des Maillys afin d'apporter une ressource d'eau potable supplémentaire sur notre territoire.
- *Travaux du 16 septembre au 5 octobre (EUROVIA).
- *Route de Saulon la Chapelle interdite à la circulation- Déviations ou alternat au carrefour.

*Circulation des transports scolaires : vu avec la région.

5. Scolaire

5.1. Rentrée 2024 :

Effectifs de rentrée

Maternelle : 16 PS, 20 MS, 18 GS Total : 54 élèves 2 classes de 27 élèves PS/MS et MS/GS

Elémentaire : 18 CP, 24 CE1, 27 CE2, 18 CM1, 23 CM2 Total 110 élèves

A Barges en français-math 2 groupes CM1/CM2

Pour les autres matières 1 groupe CM1 avec Mme PINGUET et 1 groupe CM2 avec Samuel AULAS

Bonne rentrée sans problèmes.

5.2. SIVOS

Arrêté du préfet du 24 juillet 2024 portant création du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de Barges-Saulon-la-Chapelle à compter **du 1^{er} septembre 2024**. Les statuts ont été validés par la préfecture. Le SIVOS est un EPCI ((établissement public de coopération intercommunale). Il est soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Il remplace le RPI.

Délégués titulaires André DALLER (Maire), Jérôme LORIOT, Nicolas VIGNAUD

Délégués suppléants : Marc REBULLIOT, Christian GORGET, Florence LEDOUX.

La commune de Saulon-la-Chapelle sera représentée également par 3 titulaires et suppléants.

Mise en place officielle du SIVOS le 23 septembre.

6. Affouages

Le cubage des affouages a été réalisé le 17 juillet en présence des 3 garants des bois, et de 3 affouagistes sur 4, (ou représentants). Il a été relevé 70 stères de bois façonnés pour 3 lots, le titulaire du lot n° 1 ayant pris beaucoup de retard n'a toujours pas terminé.

La commission bois propose une sanction vis à vis de cet affouagiste attributaire du lot n° 1 qui a plusieurs mois de retard, par rapport au règlement. Après discussion il a été décidé qu'il sera déchu de ses droits d'affouagiste pour la campagne 2023 – 2024. La commune sera chargée de trouver un nouvel acquéreur et de faire une vente à l'amiable.

Séance levée à 20h45

Prochain conseil le vendredi 8 novembre 2024 à 18h30 salle du conseil